

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Abjat-Sur-Bandiat s'est réuni en session ordinaire le vendredi 24 mars 2017 à 19 heures, selon la convocation du 14 mars 2017 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VILLECHALANE, Maire.

**Nombre de votants : 12**

Etaient présents : Sophie BESSE, Auguste BRACHET, Marie-Claire DELATTRE, Stewart EDWARDS, Lydia FONT, Marie-France FREDOU, Nanou GOURAUD, Florence MALLEMANCHE, Jean-Pierre VILLECHALANE, Béatrice VEDRENNE.

Absents excusés ayant donné procuration : Philippe VALLEE (Lydia FONT) – Mathias FOURNIER (Jean-Pierre VILLECHALANE).

Absent : Simon-Pierre CHEPEAU.

*Mme Florence MALLEMANCHE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.*

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du procès-verbal le 3 mars 2017
- 2 – Droit de préemption urbain terrain GIBIAT
- 3 – Débat maison Leblond
- 4 – Compte de gestion 2016 et affectation du résultat d'exploitation 2016
- 5 – Election des délégués aux transports scolaires
- 6 – Location de la salle Trény pour des séances de Yoga
- 7 – CLETC

Monsieur RESTOIN, Président de la Communauté de Communes du Périgord Vert, est intervenu avant la séance du conseil municipal concernant le schéma routier et la mutualisation des services techniques. De ce fait, la séance du conseil a débuté à 20h25.

*Début de séance : 20 heures 25.*

### ***Approbation du procès-verbal du 3 mars 2017***

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du 3 mars 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### ***Droit de préemption urbain terrain « GIBIAT »***

Mme GIBIAT veut vendre, dans le bourg d'Abjat, Place du Temps Jadis, son terrain référencé parcelle B 1317 pour une surface de 304 m<sup>2</sup>. Mme DAURIAT souhaite acheter cette parcelle.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'exercer sur cette parcelle le Droit de Préemption Urbain, sachant que le prix est de 1500 €. Le vote se fait à bulletin secret.

Résultat du vote : Contre : 1 – Pour : 11

## ***Débat maison LEBLOND***

Monsieur le Maire explique avoir reçu M. BISCAROSSE au sujet de la maison « LEBLOND ». Ce Monsieur nous informe de son changement de position vis à vis de cette maison.

## ***Compte de gestion 2016 et affectation du résultat d'exploitation 2016***

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2016. A la fin de l'exercice l'excédent de fonctionnement est de 208.752,47 € et le déficit d'investissement de 101.695,94 €, en concordance avec le compte de gestion, avec des restes à réaliser pour un montant de 32.950 €.

### *Section fonctionnement dépenses*

<i>Art.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant (€)</i>
011	Charges à caractère général	127 633,27
012	Charges du personnel	197 231,01
014	Atténuation de produits	29 939,00
042	Transferts entre section	1 962,95
65	Autres charges de gestion	54 938,82
66	Charges financières	5 236,21
67	Charges exceptionnelles	172,98
		<b><u>417 114,24</u></b>

### *Section fonctionnement recettes*

<i>Art.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant (€)</i>
013	Atténuation de charges	19 632,31
70	Produits des services	21 351,24
73	Impôts et taxes	230 568,00
74	Dotations, subventions	197 721,65
75	Autres produits de gestion	43 478,74
76	Produits financiers	8,42
77	Produits exceptionnels	2 915,42
002	Excédent antérieur reporté	110 191,97
		<b><u>625 867,75</u></b>

*La section fonctionnement dégage donc un excédent de 625 867,75 € - 417 114,24€ = **208 753,51 €***

Section investissement dépenses

<i>Art.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant (€)</i>
001	Solde excédent reporté N-1	53 171,83
1641	Emprunts	48 646,01
2128	Autres agencements et aménagements	7 050,00
21578	Autre matériel et outillage	829,00
2313	Constructions	1 786,31
2315	Installation, matériel et outillage	52 868,10
		<b><u>164 351,25</u></b>

Section investissement recettes

<i>Art.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant (€)</i>
10222	F.C.T.V.A	7 473,00
10226	Taxe d'aménagement	47,53
1068	Excédents de fonctionnement	53 171,83
28041	Bâtiments et installations	1 202,95
281531	Réseaux d'adduction d'eau	760,00
		<b><u>62 655,31</u></b>

*La section investissement dégage donc un déficit de 164 351,25 € - 62 655,31 € = **101 695,94 €***

Il est à noter, concernant les dépenses, l'existence d'un « reste à réaliser » de 32.950,00 € qui correspond à des factures en cours à honorer (achat de bâtiment, équipement du cimetière).

Monsieur le Maire quitte la salle et Mr BRACHET, doyen de l'assemblée demande de procéder au vote du compte administratif 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte.**

Le Maire ayant rejoint la salle des séances,

Rappelle au Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du Conseil Municipal,

- soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Rappelle au Conseil Municipal que le résultat déficitaire de 101.695,94 € de la section d'investissement sera reporté automatiquement au compte 001

- Propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 208.753,51€ de l'exercice 2016 de la façon suivante :
  - Recettes d'investissement au compte 1068 : 134.645,94 €
  - Excédent de fonctionnement au compte 002 : 74.107,57 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement.**

### ***Election de deux représentants pour les transports scolaires de Nontron et Piégut-Pluviers***

Dans sa séance du 3 mars 2017, Monsieur le Maire demandait de procéder à l'élection d'un représentant pour les transports scolaires de Nontron et Piégut Pluviers. En fait, deux représentants doivent être désignés pour ces transports.

- Titulaires : Béatrice VEDRENNE et Marie-France FREDOU
- Suppléantes : Sophie BESSE et Florence MALLEMANCHE

Résultat du vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 12

### ***Location de la salle Trény pour des séances de Yoga***

Madame Anna MARKHAM, professeur de Yoga, intervient tous les lundis soir pendant 1h30 à la salle Trény.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de louer la salle à Madame MARKHAM pour un montant de 10 € par séance car il ne s'agit pas d'une association.

Résultat du vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 12

### ***Transfert de charges CLETC***

CLETC = Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges

Monsieur le Maire précise que le montant à verser à la Communauté de Communes du Périgord Vert s'élève à 29.579 € au titre de l'année 2017.

Résultat du vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 12

*Fin de séance : 22 heures.*

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Abjat-Sur-Bandiat s'est réuni en session ordinaire le vendredi 14 avril 2017 à 19 heures, selon la convocation du 05 avril 2017 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VILLECHALANE, Maire.

### **Nombre de votants : 11**

Etaient présents : Sophie BESSE, Auguste BRACHET, Marie-Claire DELATTRE, Stewart EDWARDS, Lydia FONT, Marie-France FREDOU, Nanou GOURAUD, Florence MALLEMANCHE, Jean-Pierre VILLECHALANE, Philippe VALLEE, Béatrice VEDRENNE.

Absents : Simon-Pierre CHEPEAU, Mathias FOURNIER

*M. Philippe VALLEE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.*

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- 1 – Approbation du procès-verbal du 24 mars 2017
- 2 – Taxes locales 2017
- 3 – Vote du budget 2017
- 4 – Enfouissement lignes EDF/ORANGE
- 5 – Remboursement caution loyer
- 6 – Travaux WC public
- 7 – Numérotation des rues
- 8 – Loyers location commerce

*Début de séance : 19 heures.*

### ***Approbation du procès-verbal du 24 mars 2017***

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du 24 mars 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### ***Taxes locales 2017***

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe le taux d'imposition des taxes locales, comme suit :

TH	9,89 %
TFB	16,77 %
TFNB	85,78 %

**Résultat du vote:** (pas d'augmentation en 2017) 10 contres et 1 abstention

## ***Budget Primitif 2017***

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BP 2017 suivant, et autorise le Maire à engager les opérations inscrites en section d'investissement.**

### **Section de Fonctionnement – Dépenses**

Charges à caractère général	146.280
Charges de Personnel et frais assimilés	213.600
Atténuation de produits	31.000
Autres charges de gestion courante	59.589,20
Charges financières (intérêts)	4.171,85
Virement à la section d'investissement	98.178
Charges exceptionnelles	150
OPO transfert entre sections	1.962,95
<b>TOTAL</b>	<b>554.932</b>

### **Section de Fonctionnement – Recettes**

Atténuation de charges	15.000
Produits des services/ventes	15.900
Impôts et taxes	215.614
Dotations/participations	194.309,79
Autres produits de gestion	40.000,64
Excédent 2016	74.107,57
<b>TOTAL</b>	<b>554.932</b>

### **Section d'Investissement – Dépenses**

Bâtiments	45.950
Voirie	50.000
Patrimoine communal	1.500,60
Equipement cimetière	12.980
Achat matériel	25.824
Rembours. emprunt (capital) + dettes	50.410,46
Déficit antérieur reporté	101.695,94
<b>TOTAL</b>	<b>288.361</b>

### **Section d'Investissement – Recettes**

Excédent reporté	134.645,94
Subventions	10.000
FCTVA	12.074
Emprunt et Dettes assimilées	31.000
Virement de la sect. de Fonctionnement	98.178
Dépôts et cautionnements reçus	500,11
OPO transfert entre sections	1.962,95
<b>TOTAL</b>	<b>288.361</b>

### ***Enfouissement lignes EDF/ORANGE et Travaux neufs d'éclairage public solution LED***

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, pour les travaux d'éclairage public ainsi que l'enfouissement des lignes dans le bas du bourg. Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 19.177,49 € TTC.

Des subventions supplémentaires vont être demandées.

Résultat du vote: Pour : 11

### ***Remboursement caution loyer***

Une caution de loyer doit être remboursée à une ancienne locataire de la commune.

Le conseil municipal accepte ce remboursement mais à la condition que cette personne règle les impayés qu'elle doit à la commune.

Résultat du vote: Pour : 11

### ***Travaux Sanitaires publics***

Des travaux de mise aux normes des sanitaires publics doivent être réalisés dans le cadre de l'accessibilité aux bâtiments publics (ERP) et par la même occasion une rénovation des sanitaires existants.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises. La commission des bâtiments a retenu le devis de M. CHEPEAU pour un montant total de 10.021,20 € TTC. Ces travaux sont subventionnables. Le conseil municipal valide ce choix.

Résultat du vote: Pour : 11

### ***Numérotation des rues***

Le Maire informe le conseil municipal que les plaques de rues sont arrivées et qu'il va falloir les mettre à leur emplacement.

Le choix des plaques numérotées étant fait sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal valide sa proposition pour un montant total d'environ 200 € soit 2,50 € la plaque comportant un chiffre.

Résultat du vote: Pour : 11

### ***Loyers location commerce***

Le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau commerçant souhaite louer le bâtiment du multiple rural qui est vide depuis quelques semaines.

Il propose au conseil de mettre en place un loyer progressif afin de faciliter le lancement de son activité.

Mois de Juin 2017 à Sept. → 50 €

Mois d'Oct. à Janv. 2018 → 100 €

Mois de Fév. à Mai → 150 €

Mois de suivants → 300 €

Abstention : 1 (S. BESSE)

Pour : 10

Fin à 21h05